-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel Juin 2024**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 2](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 4](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 9](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 9](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 10](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 10](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Au cours du mois de juin 2024, quatre missions sociales se sont déroulées dans les provinces de la Ngounié, du Woleu-Ntem, de l’Ogooué-Ivindo et du Moyen-Ogooué. Ces missions avaient pour objectif d’apporter un appui aux communautés villageoises sur le partage des bénéfices et sur la lutte contre l’exploitation forestière illégale.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *1* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *1* |

Une investigation sur plusieurs sites d’exploitation illégale a été menée dans le Moyen-Ogooué suite à la dénonciation d’une communauté.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées*  | *0* |

Aucune opération n’a été menée ce mois.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 13 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 10 |
| Nombre de prévenus | 0 |

Le mois de juin a été prolifique en termes de suivi juridique des affaires liées aux cahiers de charges contractuelles et à l’exploitation forestière illégale. Makokou et Mouila constituent des villes ou ces activités ont été menées.

A MAKOKOU

I - DEVANT LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MAKOKOU :

* 1. CHEZ LE PROCUREUR

La Juriste et le Procureur ont échangé sur les procédures suivantes:

\* Affaire: **Koumameyong-Ekarlong C/ MIT'S** Rep. Serges MVELE.

\* Affaire: **Melane C/ MIT'S** Rep. Serges MVELE.

Relativement à ces deux cas, des informations reçues des communautés de Melane ont été porté à la connaissance notamment le fait que le responsable de MIT'S avait envoyés des travailleurs sur le site pour continuer les travaux de l'hydraulique villageoise.

Le Procureur va instruire à la Juriste de demander aux communautés de veiller sur la poursuite des dits travaux.

\* Affaire: **koumameyong-ekarlong C/ SNGTI** Rep. Stéphane KANTO.

\* Affaire: **Melane C/ SNGTI Rep**. Stéphane KANTO.

M. Le Procureur avait exprimé les difficultés qu'ils éprouvent à mener des investigations sur terrain. Il lui manque les moyens de locomotion et cela, ralentit parfois des procédures surtouts en matière de détournements des FDL où les opérateurs économiques se retrouvent à des endroits très éloignés.

1.2- CHEZ LE 1er JUGE D'INSTRUCTION

Le courrier de demande de réouverture des débats dans la procédure **ANGOUE OBAME C/ EKSB Rep.** KONE a été déposé. Ici, nous patientons le retour de M. Le Juge.

1.3- CHEZ Le 2ème JUGE D'INSTRUCTION

\* Affaire: **ADOUE C/ SNL** **Rep par les Frères BIDZANG**

Dans ce dossier, M. Le 2ème JUGE D'INSTRUCTION avait fait une réquisition à personne qualifiée à la maison de téléphonique mobile MOOV AFRICA. Cette réquisition avait été déposée par ABDOUL au siège et demeure sans suite à ce jour, parce que sans retour de l'opérateur téléphonique.

M. Le Juge avait tenté le contact de Benjamin BIDZANG et a pu échanger avec lui. Celui-ci dira à M. Le Juge que selon le contrat il devait juste se limiter à livrer le bâtiment du dispensaire d'ADOUE jusqu'aux chainages. Il a dit vivre régulièrement à Moanda et dit ne pas avoir le contact de son frère Henry BIDZANG.

M. Le Juge a convoqué les frères BIDZANG pour le mois de Juillet 2024, et a demandé que **CJ l'appel avant le 08 juillet 2024**.

1.4- CHEZ LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

\* Affaire: **Abenelang C/ Sieur FOUMBE**

Après plusieurs rendez-vous infructueux et des séances de travail avortées, M. Le Président du Tribunal a dit qu'il va rédiger une ordonnance de rétractation dans ce dossier à la demande des communautés et fera signe à CJ lorsque ce document sera prêt.

Pour rappel: M. Le Président avait rendu une ordonnance qui a abouti à la suspension des activités dans la FC Abenelang sur la base des documents frauduleux qui lui avaient été fournis par Sieur FOUMBE Président déchu de la FC Abenelang. Après, que les véritables documents lui aient été fournis par la communauté, il leur avait demandé de lui adresser un courrier en rétraction, chose que la communauté a faite.

A MOUILA

DEVANT LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

CHEZ LE PROCUREUR

Le 11 juin 2024 le Juriste s’est entretenue avec le procureur de la République pour avoir la suite réservée aux plaintes déposées par les communautés. Après vérification des plaintes par le Procureur, il a promis faire un retour des vérifications qu’il fera auprès du Juge d’instruction.

Le 18 juin 2024 une autre séance de travail eu lieu avec le procureur. Les plaintes des communautés ont fait l’objet d’une actualisation et des soit transmis ont été faits à la DGR et B2 pour mener des investigations.

Les cas ayant fait l’objet de soit transmis sont les suivants :

Affaire : communauté village de **Memba C/ TONDA Cédric, abus de confiance et détournement :**

Affaire : **communauté village de Mouyamba C/ TONDA Cédric et MOUELEY Guy Cardy**, abus de confiance et détournement

Affaire : **Communautés village Mabanga C/ SIG**

Affaire **association TOKANO C/ la société BOIS DE LA NGOUNIE**

Les cas n’ayant pas encore fait l’objet d’intervention du procureur

Affaire : **regroupement des villages ZINZI C/ LE CGSP**, demande d’intervention

Affaire : **BILESSE Enselme Jean C/ LE CGSP.**

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Nous n’enregistrons pas pour le moment des cas de détention pour exploitation forestière illégale. Par conséquent, il n’y a pas de visites de prison.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a été réalisée ce mois.

# 5. Missions

**Missions sociale du 14 au 16 juin 2024 dans la province du Moyen-Ogooué**

Le responsable social de Conservation Justice a été invité à prendre part à l’assemblée générale annuelle de l’Association des Communautés du Lac Oguémoué. Au cours de cette AG, CJ a apporté une fois de plus sa contribution aux communautés du lac Oguémoué en ce qui concerne la création et la gestion des forêts communautaires.

**Missions sociale du 23 mai au 07 juin 2024 dans les provinces de l’Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem (Brainforest)**

La mission a eu pour objectif global d'appuyer les Assistants Techniques (AT) du projet « Établir des bases juridiques pour des forêts et des moyens de subsistance durables » et les communautés locales dans le suivi des activités forestières au sein des forêts communautaires. Cette mission a été menée dans les villages bénéficiaires des forêts communautaires tels que : **Mbadi**, **Bissobilam**, **Nzafieng**, **Balem-Inzanza, Lalara, Mindzi, Sake-ville, Mbel Alene** et **Ngomessi Eba** par l’ONG Brainforest.

Dans ces villages, la mission avait pour objectif de former les communautés sur les techniques de monitoring de la gouvernance forestière et de l’environnement, impliquant de revenir au préalable la notion « *d’observation indépendante »* appliquée au contexte rural*.*

Les communautés ont également été sensibilisées sur les différents types d’infractions liées à l’exploitation forestière au sein de la forêt communautaire, consignées dans le guide de formation. Il revenait ensuite à l’équipe d’édifier les communautés sur l’importance de gérer durablement les ressources naturelles issues de leur forêt.

Enfin, elles ont été informées sur les voies de recours lorsqu’elles ont été témoins d’une infraction. Un modèle de courrier de dénonciation leur a été présenté, à ce modèle a été adjoint un exemplaire de compte-rendu d’observation.

Dix (10) villages ont été visitées au cours de cette mission.

**Missions sociale du 19 au 29 juin 2024 dans la province du Moyen-Ogooué**

La mission avait pour objectif non seulement de mener des enquêtes forestières, mais aussi d’apporter un appui aux communautés villageoises dans la lutte contre l’exploitation forestière illégale au lac Oguémoué.

Suite à une dénonciation au cours de l’AG du 15 juin 2024 par les membres de l’Association des Communautés du lac Oguémoué, une mission mixte de police forestière a été menée par l’administration des Eaux et Forêts, CJ et la Police Judiciaire. Des investigations menées ont permis de relever et de confirmer une intense activité d’exploitation illégale de bois sur deux (2) sites : Bingonviong et Mpoundou. Les investigations sont toujours en cours.

**Missions sociale du 10 au 19 juin 2024 dans la province de la Ngounié**

Dans le cadre du projet RALFF, l’équipe sociale Sud s’est rendue au cours de ce mois de juin 2024 dans douze (12) localités : **de Malinga, Ndzindzi, Longo, Boutsima, Mabanga, Mouyamba, Memba, Makongonio, Issala, Kanda,** **Moussambou et Mourembou** dans laprovince de la Ngounié. La mission avait pour objectif de faire le suivi des cahiers de charges contractuelles auprès des différentes communautés par l’équipe sociale CJ sur les aspects sociaux en matière de gouvernance forestière, mais aussi de vérifier la mise en œuvre des projets communautaires ; en sensibilisant les communautés sur l’arrêté n° 105/MFEPRN/SG/DGF/DDF/SACF du 06 mai 2014 fixant le mode de cahier de charges contractuelles

Douze (12) localités ont été visitées au cours de cette mission du mois de juin.

**Au total, les missions sociales du mois de juin réalisées dans le cadre du projet RALFF ont permis aux différentes équipes de se rendre dans vingt-trois (23) localités**.

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 177 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 21 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| NGOUNIE | 8 | 58 | 66 | *49* |
| NYANGA |  | 13 | 13 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 11 | 63 | 74 | *29* |
| WOLEU NTEM | 2 | 43 | 45 | *9* |
| **Total général** | **21** | **177** | **198** | ***89*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 34 |
| En attente de validation du projet par le CGSP | 8 |
| En attente du versement du FDL | 60 |
| Mise en œuvre projets en cours | 68 |
| Mise en œuvre des projets à l’arrêt | 28 |
| **Total général** | **198** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de pièces publiées** | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Aucune pièce médiatique n’a été produite ce mois.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 16 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 6 |
| Collaboration sur affaires | 10 |

Plusieurs rencontres ont eu lieu ce mois de juin avec les différents partenaires du projet.

**Dans la province de la Ngounié** (Mission sociale RALFF Sud) on enregistre 7 rencontres avec les autorités. L’équipe sociale a rencontré les autorités suivantes : le Procureur de la République, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts de la Ngounié, le sous-préfet de Nzenzelé, le Chef de Brigade de Gendarmerie, le chef cantonnement EF de Ndendé, le préfet et le Délégué spécial du conseil départemental.

**Dans la province de l’Ogooué Ivindo** ont été rencontrés le procureur de la République, le chef d’exploitation de Rougier Gabon, le Préfet d’Ovan, le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le Commandant de Brigade de Booué.

**Dans la province du Moyen-Ogooué**

Au cours du mois de juin, l’équipe a rencontré le Procureur de la République, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Chef de brigade des lacs sud, et le chef d’antenne PJ

# 9. Conclusion

En ce mois de juin, 4 missions sociales ont été organisée dans 3 provinces du pays, donc une ayant débouché sur une enquête d’un cas d’exploitation forestière (enquête toujours en cours).

Les cas en cours au tribunal de Makokou ont bénéficié du suivi de l’équipe juridique de CJ. Ces cas, pour majorité des cas de détournement de FDL, n’évoluent malheureusement pas aussi vite que souhaité, malgré l’appui offert par CJ aux autorités locales.